



# Assemblée générale

Distr. générale  
22 septembre 2005  
Français  
Original: anglais

---

**Soixantième session  
Première Commission**

## **Questions renvoyées à la Première Commission**

### **Lettre datée du 21 septembre 2005, adressée au Président de la Première Commission par le Président de l'Assemblée générale**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte des décisions prises par l'Assemblée générale à la 17<sup>e</sup> séance plénière de sa soixantième session, le 20 septembre 2005, au sujet des questions renvoyées à la Première Commission.

J'appelle votre attention sur les recommandations relatives à l'organisation de la session qui figurent à la section II du rapport du Bureau (A/60/250). Ces recommandations ont également été approuvées par l'Assemblée générale à sa 17<sup>e</sup> séance plénière.

J'appelle aussi votre attention sur les paragraphes des sections IV et V du rapport qui concernent l'ordre du jour des grandes commissions.

J'apprécierais vivement votre coopération à cet égard.

(Signé) Jan Eliasson



## Questions renvoyées à la Première Commission

1. Élection des bureaux des grandes commissions [point 5].

### G. Désarmement

2. Réduction des budgets militaires [point 85] :
  - a) Réduction des budgets militaires;
  - b) Information objective sur les questions militaires, y compris la transparence des dépenses militaires.
3. Les progrès de l'informatique et de la télématique et la question de la sécurité internationale [point 86].
4. Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types et systèmes d'armes de destruction massive : rapport de la Conférence du désarmement [point 87].
5. Question de l'Antarctique [point 88].
6. Application de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix [point 89].
7. Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique [point 90].
8. Renforcement du régime défini par le Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (Traité de Tlatelolco) [point 91].
9. La vérification sous tous ses aspects, y compris le rôle de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de la vérification [point 92] :
10. Le rôle de la science et de la technique dans le contexte de la sécurité internationale et du désarmement [point 93] :
11. Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient [point 94] :
12. Conclusion d'arrangements internationaux efficaces pour garantir les États non dotés d'armes nucléaires contre l'emploi ou la menace de ces armes [point 95].
13. Prévention d'une course aux armements dans l'espace [point 96].
14. Désarmement général et complet [point 97] :

[L'Assemblée générale a décidé que les paragraphes pertinents du rapport annuel de l'Agence internationale de l'énergie atomique (A/60/204), qui doit être examiné directement en séance plénière au titre du point 84, seront portés à l'attention de la Première Commission dans le cadre de l'examen du point 97.]

  - a) Notification des essais nucléaires;
  - b) Interdiction de déverser des déchets radioactifs;
  - c) Réduction des armements nucléaires non stratégiques;
  - d) Transparence dans le domaine des armements;

- e) Législations nationales relatives au transfert d'armes, de matériel militaire et de produits et techniques à double usage;
- f) Missiles;
- g) Respect des normes relatives à l'environnement dans l'élaboration et l'application des accords de désarmement et de maîtrise des armements;
- h) Promotion du multilatéralisme dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération;
- i) Convocation de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement;
- j) Application de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction;
- k) Assistance aux États pour l'arrêt de la circulation illicite et la collecte des armes légères;
- l) Vers un monde exempt d'armes nucléaires : accélération de la mise en œuvre des engagements en matière de désarmement nucléaire;
- m) Désarmement nucléaire;
- n) Relation entre le désarmement et le développement;
- o) Réduction du danger nucléaire;
- p) Mesures visant à empêcher les terroristes d'acquérir des armes de destruction massive;
- q) Suite donnée à l'avis consultatif de la Cour internationale de Justice sur la *Licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires*;
- r) Mise en œuvre de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction;
- s) Hémisphère Sud et zones adjacentes exempts d'armes nucléaires;
- t) Le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects;
- u) Mesures de confiance à l'échelon régional et sous-régional;
- v) Maîtrise des armes classiques aux niveaux régional et sous-régional;
- w) Désarmement régional;
- x) Prévention de l'accès non autorisé aux systèmes portatifs de défense aérienne, de leur transfert et de leur utilisation illicites;
- y) Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles balistiques;
- z) Information sur les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques;
- aa) Réductions bilatérales des armements nucléaires stratégiques et nouveau cadre stratégique;

- bb) Création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale;
  - cc) Conférence des Nations Unies chargée de trouver les moyens d'éliminer les dangers nucléaires dans le contexte du désarmement nucléaire;
  - dd) Problèmes découlant de l'accumulation de stocks de munitions classiques en surplus.
15. Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale [point 98] :
- a) Mesures de confiance à l'échelon régional : activités du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale;
  - b) Centres régionaux des Nations Unies pour la paix et le désarmement;
  - c) Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes;
  - d) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans la Pacifique;
  - e) Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique;
  - f) Convention sur l'interdiction de l'utilisation des armes nucléaires.
16. Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire [point 99] :
- a) Conseil consultatif pour les questions de désarmement;
  - b) Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement;
  - c) Rapport de la Conférence du désarmement;
  - d) Rapport de la Commission du désarmement.
17. Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient [point 100].
18. Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination [point 101].
19. Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée [point 102].
20. Traité d'interdiction complète des essais nucléaires [point 103].
21. Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction [point 104].
22. Examen de l'application de la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [point 105].

**I. Questions d'organisation, questions administratives  
et autres questions**

23. Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale [point 116].

[L'Assemblée générale a décidé de renvoyer également le point 116 à toutes les grandes commissions, uniquement pour examen de leurs programmes de travail provisoires respectifs et pour suite à donner.]

---